

Conditions générales des CRD



Numéro de version et date : version 1 du 15 mars 2018

Conditions générales des Car Repair Days

Numéro de version et date : version 1 du 15 mars 2018

Les présentes conditions s'appliquent à tous les participants (« Vous ») aux Car Repair Days organisés par AG Insurance, dont le siège social est sis Boulevard Émile Jacqmain, 53 à 1000 Bruxelles, numéro d'entreprise 0404.494.849 et numéro FSMA 79 [ci-après « AG Insurance », « nous »].

1 OBJET

- 1.1 Quand et où. Les Car Repair Days 2018 ont lieu du 21 au 24 juin 2018. Ils sont organisés Alfons Gossetlaan, 11 à 1702 Grand-Bigard.
- 1.2 Quoi. Les Car Repair Days sont une action commerciale d'AG Insurance destinée à promouvoir nos services de réparation des dommages.
- 1.3 Objectif. Les Car Repair Days visent la réparation, lorsqu'elle est possible, des petites bosses présentes sur la carrosserie.

2 ACCEPTATION

- 2.1 Caractère contraignant. Les présentes conditions lient les parties dès qu'elles les ont acceptées par voie électronique [notamment sur le site internet d'AG Insurance via l'inscription aux Car Repair Days].
- 2.2 Pas d'acceptation. Vous ne pouvez participer aux Car Repair Days que si vous avez accepté les conditions et si vous en respectez les dispositions. Vous pouvez vous adresser à AG Insurance si vous souhaitez de plus amples informations sur ces conditions.

3 MODIFICATIONS

- 3.1 Numérotation des versions. AG Insurance peut adapter les présentes conditions. La dernière version est publiée ici. Le cas échéant, AG Insurance communiquera la modification des conditions en indiquant le numéro de version.
- 3.2 Déplacement, arrêt. AG Insurance peut, à la suite de circonstances qu'elle estime importantes, organiser l'action sur un autre site ou à une autre période ou même, en cas de force majeure, arrêter l'action en tout ou en partie.

4 CRITÈRES DE PARTICIPATION

- 4.1 Invitation. La participation aux Car Repair Days se fait sur invitation.
- 4.2 Voitures. Vous devez être assuré en tant que particulier ou conducteur d'une voiture de société [voiture de leasing]. Il doit s'agir d'une voiture ordinaire [et pas d'une camionnette ou d'un minibus].
- 4.3 Trois bosses. Vous pouvez solliciter la réparation d'un maximum de trois petites bosses [ne dépassant pas la taille d'une pièce de 2 euros]. La technique de réparation proposée n'est pas utilisée pour les bosses plus importantes qui requièrent généralement d'autres techniques et un temps de réparation plus long.
- 4.4 Une seule voiture. Lorsque vous êtes invité aux Car Repair Days, vous pouvez inscrire une voiture [vous indiquez à cet effet le numéro d'immatriculation de la voiture, lequel sera contrôlé à votre arrivée aux Car Repair Days]. Pendant les Car Repair Days, vous ne pouvez présenter qu'une seule fois la voiture inscrite à la réparation.
- 4.5 Places limitées. Un nombre limité de voitures est réparé chaque jour. Les places sont attribuées aux premiers inscrits. Vous recevez la confirmation de votre inscription par e-mail. Dès que toutes les places ont été attribuées, il ne vous est plus possible de vous inscrire.
- 4.6 Jour choisi. Vous ne pouvez présenter votre voiture à la réparation que le jour pour lequel vous vous êtes inscrit.
- 4.7 Employés d'AG Insurance. Vous ne pouvez pas participer aux CRD si vous êtes en service chez AG Insurance, si vous y travaillez comme intérimaire ou membre du personnel d'outsourcing ou si vous êtes impliqué d'une autre manière dans cette action, à l'exception d'un nombre limité de participations aux CRD qui sont attribuées via concours interne entre les employés d'AG Insurance.

5 BOSSES ACCEPTÉES

- 5.1 Toutes les bosses ne sont pas admises à la réparation. Il n'existe pas de méthode infaillible pour définir avec certitude à l'avance les bosses qui peuvent être réparées. Pour éviter les déceptions, nous vous invitons à parcourir les lignes directrices disponibles sur le site internet des Car Repair Days. Les lignes directrices ambitionnent de définir clairement les bosses qui sont acceptées et celles qui ne le sont pas.

5.2 Les techniciens de réparation évalueront de manière objective si la réparation peut être exécutée. Il est important que vous respectiez leur avis professionnel.

6 FRAIS

Gratuit. Les Car Repair Days sont gratuits pour le participant.

7 TICKET

7.1 Apportez votre ticket. Lors de l'inscription, vous aurez la possibilité d'imprimer votre ticket d'inscription. Apportez votre ticket imprimé lorsque vous participez aux Car Repair Days. Si vous disposez d'un smartphone, vous pouvez scanner un e-ticket mobile depuis votre téléphone. Le ticket est établi à votre nom et au numéro d'immatriculation de la voiture concernée. Présentez le ticket pendant les CRD.

7.2 Vente ou cession. Vous ne pouvez ni vendre ni céder votre ticket d'inscription à un tiers.

8 TRAITEMENT DES DONNÉES ET DROIT À L'IMAGE

8.1 Conditions d'AG Insurance en matière de vie privée. Certaines données sont nécessaires à votre inscription aux Car Repair Days et à l'exécution des services de réparation. Vos données sont dûment protégées conformément aux conditions d'AG Insurance en matière de vie privée et dans le strict respect de la législation applicable. Vous pouvez consulter nos conditions en matière de vie privée à l'adresse suivante : www.aginsurance.be/privacy.

8.2 Images. Il est possible que des photos et des vidéos soient prises pendant les Car Repair Days. Il est possible que vous apparaissiez sur une image ou que votre voiture ou votre numéro d'immatriculation soient reconnaissables. Vous autorisez AG Insurance, sur le plan du droit à l'image, à publier sans indemnité des photos et des vidéos des Car Repair Days sur notre site internet, sur nos pages des réseaux sociaux et dans nos livrets d'information. Si vous en formulez la demande écrite, nous consacrerons des efforts raisonnables à la suppression des photos et des vidéos relatives à votre personne ou à votre voiture de notre site et de nos pages sur les réseaux sociaux.

9 DOMMAGES

Principe. Nous ne sommes pas responsables des dommages que vous subiriez ou qu'un tiers subirait dans le cadre des Car Repair Days. Les réparateurs et les autres personnes que nous engageons pour les Car Repair Days ne sont pas davantage responsables. Aucune disposition des présentes conditions ne limite toutefois la responsabilité en cas de fraude, de faute intentionnelle, de faute lourde, de lésion corporelle ou de décès.

10 QUESTIONS ET RÉCLAMATIONS

Par e-mail. Si vous avez une question ou si vous souhaitez formuler une réclamation, nous vous prions de nous adresser un e-mail exposant votre question ou votre réclamation. Les coordonnées d'AG Insurance figurent sur le site www.aginsurance.be. Nous vous remercions d'indiquer que la question ou la réclamation concerne les Car Repair Days. AG Insurance répondra ensuite à votre question ou à votre réclamation.

11 DROIT APPLICABLE ET TRIBUNAUX

Droit belge. Les présentes conditions sont régies par le droit belge. Les tribunaux de Bruxelles sont exclusivement compétents pour connaître des litiges résultant des présentes conditions.